

J.A. Lausanne Domaine 107 public

Le fédéralisme et la gauche

Que des hommes de gauche, en Italie, en Allemagne, en France, en Yougoslavie, en Suisse se réclament de la décentralisation, de la régionalisation, de l'autogestion, du fédéralisme étonne. Tous ces concepts certes ne sont pas synonymes; ils touchent à des domaines différents : à la technique administrative, au partage des responsabilités politiques, à l'organisation du travail; du moins, ils ont un dénominateur commun qui peut séduire : permettre aux citoyens, aux travailleurs de participer de manière réelle aux décisions qui déterminent leur genre de vie.

En Suisse, le fédéralisme s'identifie à la défense des souverainetés cantonales. On sait que ce pavillon a couvert toutes sortes de marchandises : la sous-enchère fiscale, le triomphe étouffant de partis conservateurs et de tyranneaux de village. Ce n'est pas cette histoire-là du fédéralisme que nous voulons analyser, mais souligner plutôt le sens du mot à l'heure de la technicité, de l'ordinateur, des concentrations industrielles.

La décentralisation des responsabilités (l'émission, dit-on) se heurte à cette critique courante : c'est un gaspillage des forces.

Gaspillage

Cette critique est curieuse, car toute l'économie moderne, au nom de laquelle parlent les efficients, est fondée sur le gaspillage.

Les diverses formes du gaspillage contemporain ont été répertoriées. Quelques rappels, pour mémoire : et tout d'abord, les 750 milliards de dépenses militaires. Les règles de l'embargo qu'applique la Confédération soulignent bien l'absurdité de ce gaspillage (nous en parlons dans un article de ce numéro même); les armes ne peuvent être vendues à l'étranger que si nous avons la certitude qu'elles ne seront pas utilisées !

Le progrès technique, si admirables que soient ses promesses, est une source de gaspillage constant; l'homme s'applique à mettre au point des machines, des objets qui dévaloriseront, avant usure, les objets existants. Qu'est devenue votre discothèque de 78 tours ?

Plus quotidiennement, feuillotez un hebdomadaire comme « Jours de France » ! Quel gaspillage de papier, c'est-à-dire d'arbres et de forêts. Le gaspillage surgit d'ailleurs de l'efficacité même : quand une production, disons le verre de bouteille, atteint des coûts assez bas, la récupération des verres usagés devient trop coûteuse; ils sont bons pour une onéreuse (à la charge des collectivités) destruction. Bref, une des caractéristiques de la société contemporaine est son besoin de multiplier les objets et de les dévaloriser. C'est un lieu commun même que de le faire remarquer. Mais ce qui est paradoxal, quoique logique, c'est que le gaspillage qui est un idéal du point de vue de la consommation est considéré comme intolérable lorsqu'il s'agit de la production, de l'organisation du travail dans l'économie ou la politique.

Il le fera pour vous

Les mots sont sommaires. Gaspillage, vous pouvez le prononcer avec l'accent péjoratif ou admiratif. Ça peut être, certes, une bonne chose que de gaspiller. Un luxe agréable, une manière d'être sans se définir par ce qu'on possède. On fiche en l'air, on fout loin. Ces formules éclairent bien la nature de ce plaisir défilant. Il est vrai aussi que le gaspillage dans l'organisation est stupide souvent; c'est une manière d'ignorer les expériences des autres, esprit de clocher et style cloche.

Mais, ceci dit, la concentration et la centralisation apparaissent comme fondamentalement libéricides. L'idée sous-jacente est toujours la suivante : on cherche la solution la plus rationnelle, puis on l'applique, puisqu'elle est supérieure, au plus grand nombre possible. Le processus est très semblable aux techniques d'élevage : sélectionnez le taureau aux qualités exceptionnelles, puis faites-en ensuite le géniteur unique.

Sisyphé

L'expérience ne confirme pas toujours cette belle théorie des vertus du « surhomme » imposant sa loi au plus grand nombre.

Même du seul point de vue de l'efficacité. La presse en fournit un bon exemple : la qualité des journaux populaires romands qui tirent à moins de cent mille exemplaires est incontestablement supérieure à celle de journaux populaires étrangers qui dépassent le million; la vie culturelle suisse ou allemande décentralisée est d'un plus haut niveau que la vie culturelle française, centralisée.

C'était peut-être non rationnel de charger chaque canton de la construction de son réseau d'autoroute. Il est évident qu'un seul bureau central d'ingénieur aurait planifié avec plus de rigueur l'ensemble des travaux. Mais si l'on fait un bilan, il est probablement positif que vingt-cinq départements de travaux publics, d'innombrables bureaux d'ingénieurs aient dû affronter ces difficultés. Il en résulte finalement une hausse du niveau des capacités nationales.

La démonstration des vertus de la centralisation n'est donc pas toujours convaincante du seul point de vue de l'efficacité, pour autant que l'on ne considère pas que l'efficacité immédiate.

Mais même lorsque la décentralisation coûte, elle est le luxe à rechercher. Pourquoi mettre au courent des milliers d'hommes, pourquoi leur faire prendre des décisions avec les risques inhérents (lenteur, expériences qui foirent, contestation) ? Pourquoi se perdre dans de tels efforts qu'il faut sans cesse renouveler ? Pourquoi ce travail de Sisyphe recommencé avec chacun ?

Parce que c'est un luxe humain, qui est désormais à portée des sociétés riches. Il serait possible aujourd'hui de perdre du temps, de ne pas choisir la solution simplificatrice, de faire participer.

Mais ce luxe, la société industrielle le refuse. Elle ne tolère le gaspillage que dans la consommation. Elle est une société impatiente, intolérante profondément. Dans la contestation de cette société-là, le fédéralisme a sa place.

Bi-mensuel romand

N° 107 6 mars 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Ruth Dreifuss

Henri Galland

André Gavillet

Marx Lévy

Pierre Liniger

Jacques Morier-Genoud

J.-F. Thonney

Le N° 108 sortira de presse le jeudi 27 mars 1969

La Grèce et l'Europe

Il faut se féliciter de la ferme position du Conseil de l'Europe à l'égard du gouvernement grec. Par 92 voix contre 11 et 20 abstentions la résolution qui, pratiquement, devrait signifier l'exclusion de la Grèce du Conseil de l'Europe a été adoptée le 30 janvier 1969. Nous sommes heureux que les parlementaires suisses s'y soient associés.

La neutralité, contrairement à ce qu'affirment cer-

tains, n'est pas en jeu. Le Conseil de l'Europe définit des règles démocratiques. Le pays qui y adhère librement s'engage à les respecter. Quand de manière aussi évidente que la Grèce, il transgresse les règles, il s'exclut en quelque sorte de lui-même. Telle était la thèse de nos représentants.

Les délégués suisses ont porté un jugement simple : le tricheur est expulsé du jeu.

Un ours qui fait des petits: Split de l'action Oursina

Berne, Berthoud, Langnau, Thoune; ces quatre villes délimitent sur une carte bernoise le carré central du canton. Au centre géométrique, Konolfingen. Konolfingen est le siège social d'une holding qui se révèle, dans cette Suisse industrielle qui pourtant n'en manque pas, une vedette. Oursina est bernoise, comme son nom l'indique, en français du moins. Dans cette société d'ailleurs, il semble qu'on n'ait pas été insensible à la poésie verbale et géographique. L'ours a inspiré en Allemagne la Bären-Marke, lait concentré non sucré. En Suisse, la maison mère (fondée en 1892 à Konolfingen) tient ses promesses nourricières (il y a ours et nounours dans le mot nourrice, et voyez les ours-réclame qui têtent avidement le biberon !); c'est la Société Laitière des Alpes Bernoises; elle contrôle notamment Guigoz (Vuadens, Paris, Bruxelles et Afrique du Nord, comme on dit dans une étude financière du Crédit suisse). Oursina donc, pour le 90 % de son chiffre d'affaires, se consacre à l'industrie des produits laitiers. Mais dans son désir de diversifier ses activités, elle s'est mise au vin. Au lieu de le chercher au sud vers le Lavaux, selon la tradition ancestrale, c'est au Nord, en Allemagne, à Bingen que l'« Allgäuer Alpenmilch » a fondé la « St. Ursula Weingut und Weinkellerei ». Il y a ours dans Ursula. On y encave des vins du Rhin, de la Moselle, du Palatinat, étiquetés « Golden Oktober ». Mais le chercheur découvre aussi, dans les participations d'Oursina, une société à Gevrey-Chambertin et se dit qu'à Konolfingen tout de même on sait encore ce que c'est qu'un grand vin. Hélas, on y fabrique des pâtes de fruits à Gevrey-Chambertin, sous la dénomination, ma chère, de « Fruits Duchesse S.A. ». En France,

l'« Alpenmilch » s'intitule « Lait Mont-Blanc » (à Rumilly, Savoie), ce qui est une bonne traduction alpestre. Quant à l'autre grande société française, elle affiche le nom de « Claudel ». Encore un ours. Voilà donc pour la singularité poétique de cette holding. Ce n'est pas la seule.

Au Conseil d'administration

Oursina semble avoir eu des relations particulières avec les banques privées genevoises et bernoises. Jusqu'en 1965, M. Albert Pictet, de Pictet et Cie, banquiers, Genève, a présidé le Conseil d'administration; il avait repris le siège d'administrateur d'un autre Genevois, M. Gustave Dunant. M. Armand von Ernst, banquier à Berne, siégeait à ses côtés. Mais on voit aussi au Conseil d'Oursina des représentants du grand capitalisme suisse: M. Hans-Robert Schwarzenbach, le président du Vorort (au conseil d'administration du Crédit suisse, de la Winterthour, de Geigy, de Brown-Boveri), un Burrus, tabac, de Boncourt; le président d'Oursina, John-Friederich Gugelmann est un voisin puisqu'il dirige à Langenthal sa fabrique, tout en siégeant à l'U.B.S. et en présidant aux destinées de la Swissair; et enfin l'administrateur délégué, vice-président de la société, M. Alfred E. Sulzer appartient à la famille Sulzer, métallurgie; il siège au conseil de cette entreprise, et aussi au Crédit suisse, qui, des trois grandes banques commerciales suisses est celle qui a les liens les plus étroits avec Oursina.

Donc cette société bernoise révèle des composantes rarement réunies: banques privées et grande banque commerciale; entreprise locale à l'origine, elle a des attaches avec des secteurs inattendus du

capitalisme suisse, les turbines, le tabac. Mais ces liaisons peuvent être utiles. Ainsi « Alpura » s'occupe de la technique du remplissage aseptique et de l'étude des installations d'upérisation, qui sont ensuite construites et vendues... par Sulzer frères, bien sûr.

Le développement

Oursina est une réussite paradoxale. Il y avait, certes, une place à prendre dans la transformation des produits laitiers, notamment pour des Suisses; mais, cette place, Nestlé l'occupe. Oursina réussit, toutefois, à grandir dans son ombre, avec un taux de croissance plus rapide même. Les rapports de grandeur sont aujourd'hui les suivants: Nestlé 10 contre Oursina 1, estimation très approximative et qui varierait si l'on retenait comme repère les fonds propres ou le chiffre d'affaires, ou le nombre de personnes occupées.

Autre réussite, l'entreprise s'est développée avant tout en Europe, c'est-à-dire en Allemagne, en France, de manière moins marquée en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas; hors d'Europe, on la remarque en Afrique du Nord, au Vénézuéla et en Australie. Ce qui est remarquable, c'est la réussite commerciale greffée sur un secteur agricole en proie aux pires difficultés; alors que les Etats européens dispensent des subventions onéreuses pour maintenir le prix du lait, alors que ce marché travaille à perte, accumulant des déficits que comblent des interventions protectionnistes, l'industrie de transformation de cette matière première se révèle de haute rentabilité, supérieure à des secteurs plus traditionnels, comme la métallurgie par exemple.

Faut-il interdire toute exportation d'armes? L'affaire Bührle relance un vieux débat

Il y a eu un scandale Bührle. Il n'est pas à écrire au passé: il y a une affaire Bührle, qui fait l'objet d'une instruction pénale fédérale.

Tout le débat sur les exportations d'armes à partir du territoire suisse a été relancé du coup. Au Conseil national surgirent lors de la session de décembre: une motion, une interpellation, un postulat et trois petites questions urgentes; toutes les « armes » parlementaires furent donc utilisées. Une initiative populaire sera de surcroît soumise aux citoyens, tendant à interdire l'exportation d'armes. Ajoutons encore que le Conseil fédéral a accepté qu'une commission d'experts soit chargée d'établir un rapport sur l'importance de ces exportations pour notre économie, leurs implications militaires, économiques, morales. Ce rapport servira de document de travail pour de futures discussions.

Mais ce ne sera qu'un nouveau chapitre d'une histoire plus ancienne.

Historiquement parlant

On se réfère, dans les débats d'aujourd'hui, à l'article 41 de la Constitution fédérale. Il vaut la peine de le citer une fois de plus puisqu'il sera au centre des débats.

Art. 41: « La fabrication et la vente de la poudre de guerre appartiennent exclusivement à la Confédération (N. de la réd.: un des rares secteurs nationalisés de l'économie suisse).

» La fabrication, l'acquisition, le commerce et la distribution d'armes, de munitions, d'explosifs, d'autre

matériel de guerre et de pièces détachées sont soumises à une autorisation de la Confédération. Cette autorisation ne sera accordée qu'aux personnes et entreprises qui, du point de vue de l'intérêt national, présentent les garanties nécessaires. Les droits des établissements en régie de la Confédération sont réservés.

» L'importation et l'exportation d'armes, de munitions de matériel de guerre dans le sens de la présente disposition ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation de la Confédération. Celle-ci a le droit de subordonner également le transit à des autorisations ».

Or ces dispositions restrictives ont été obtenues sous la pression de l'opinion. En 1936, une initiative populaire fut lancée avec succès. Elle demandait l'institution d'un monopole d'Etat pour l'armement; la fabrication d'armes devait, aux termes de l'initiative, être limitée aux seuls besoins de la défense nationale. Pour mieux combattre cette initiative, le Conseil fédéral lui opposa un contre-projet, que vota le peuple en 1938. Telle est l'origine de l'actuel article 41.

Contrairement à ce que l'on imagine, son application est donc récente. On peut présumer que, pendant la dernière guerre, la Suisse ne le respecta pas très strictement, si l'on en juge par les commandes non livrées qui restaient sur les bras de la maison Bührle en 1945. Aussi la question ne fut-elle vraiment réglée par un arrêté du Conseil fédéral qu'en 1949. Il y a donc une vingtaine d'années que l'article 41 est soumis à l'épreuve des faits.

Economiquement parlant

Que représentent pour l'économie suisse les exportations d'armes? Un apport très faible. Nous donnons ici les chiffres de la très patronale S.D.E.S.

Années	En pour-cent		
	Armes + munition (en mio. Fr.)	des exportations de machines	du total des exportations
1964	58	1,5	0,5
1965	39	0,9	0,3
1966	61	1,3	0,4
1967	84	1,6	0,6
1968 (janv. nov.)	100	1,9	0,6

C'est très peu, d'autant plus qu'il faudrait, si nous en croyons nos sources, soustraire encore pour quelque 10 millions « les armes de chasse et à blanc ». Ces exportations doivent être confrontées avec les affaires de Bührle. En 1966, le chiffre d'affaires total du groupe fut de 766 millions, dont 646 de vente à des tiers. Les produits militaires interviennent pour le 32 %, soit quelque 215 millions. De cette somme une bonne part est réalisée par la fabrique suisse, l'autre, par les filiales italiennes, allemandes, anglaises. Ici, on est réduit à des estimations. Mais si l'on admet comme hypothèse vraisemblable que le chiffre d'affaires d'Oerlikon-Zürich est de l'ordre de 80 millions, qu'une trentaine de millions représentent des commandes du Département militaire, on arrive à la conclusion évidente, malgré l'approximation du calcul, que l'essentiel, les deux tiers de nos exportations d'armes sont des

Dans le classement des entreprises suisses fait sur la base de l'augmentation du cours des actions (de 1956 à 1967) on trouve Oursina dans les dix premiers. Se présentent en effet dans l'ordre : Zyma, Geigy porteur et nominative, Suchard porteur, Roche bons de jouissance, Suchard nominative, Globus, Roche action, Valeurs de Métaux, Oursina, U.B.S. Autre caractéristique : le groupe Oursina réussit cette extraordinaire expansion avant tout hors du territoire national. Il compte un effectif total de 8500 ouvriers et employés (fin 1966), sur le nombre, le dixième, moins de mille, travaillent en Suisse. Cette expansion semble avoir suivi des étapes, traditionnelles dans l'histoire économique moderne de la Suisse. Une société, à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle, se constitue, assure son implantation locale et franchit un premier niveau grâce à la prospérité économique qui précéda la guerre de 1914; au lendemain de la première guerre mondiale, les difficultés exigèrent des regroupements; c'est ainsi qu'Oursina fut constituée en tant que holding en 1926; enfin, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, grâce à ce premier support solide, la conquête des marchés internationaux peut être entreprise; aujourd'hui, plus de trente filiales, près de vingt fabriques.

Autofinancement

Oursina pousse avec une vigueur exceptionnelle l'autofinancement, cette vertu des holdings helvétiques. Elle a pratiqué une politique très retenue de distribution des bénéfices. Et même, ce qui est assez rare en Suisse, elle a fait payer « cher » aux

exportations Bührle, qui laisse à Hispano-Suiza et aux marchands d'armes à blanc le petit tiers restant. De surcroît Bührle est une entreprise fortement diversifiée; l'arrêt des exportations d'armes à partir de la Suisse ne lui poserait pas de problèmes graves; elle les exporterait à partir de ses filiales étrangères, tout en rapatriant les bénéfices ou les réinvestissant sur place; comme Bührle est une entreprise strictement familiale, la bourse ne bougerait pas d'un cil.

Il est donc difficile de faire croire que l'arrêt de nos exportations touchera l'économie suisse et des milliers d'horlogers, sur le sort desquels on voudrait nous apitoyer comme on apitoyait en parlant, en 1956, des pauvres petits actionnaires du canal de Suez !

Militairement parlant

Si nous exportons pour 100 millions d'armes, si les canons D.C.A. ou anti-chars de Bührle représentent la grosse part de cette somme, on ne voit pas quelles sont les armes de haute technologie qui ont besoin des vastes marchés étrangers pour amortir les frais de recherche; nos couteaux militaires peut-être.

Sur la base des chiffres que fournissent les économistes patronaux, aucune arme de grande valeur technique n'est financée par nos exportations. Par conséquent les achats étrangers ne renforcent pas notre défense nationale.

De surcroît, il faut être naïf pour croire que les commandes étrangères d'une arme fabriquée en Suisse vont entraîner automatiquement un abaissement des

actionnaires le droit de participer à l'augmentation du capital social. Les actions nouvelles, 56 000, d'une valeur nominale de 250 francs furent émises au prix de 1500 francs en 1962. L'agio apportait ainsi 20 millions, qui permirent d'accélérer le développement des filiales. Quand nous écrivons que l'actionnaire payait cher, c'est une manière de parler : l'action payée 1500 francs a toujours valu le double, au moins 3000 francs.

Tous les rapports financiers sur la holding ne cessent de signaler l'importance des réserves latentes accumulées doublement dans les filiales et dans la société-mère. Bien que freinée dans ses élans par une distribution de dividendes modestes, la bourse n'a cessé d'enregistrer cet enrichissement. Au 31 décembre 1968, l'action valait 7230 francs (valeur nominale : 250 francs !)

Split

Au vu des comptes de l'exercice 1968 (bénéfice de 5,4 millions), le conseil d'administration propose une opération qu'il vaut la peine de décrire : un split.

Au moment où elle atteint comme valeur boursière stable, et non comme cours de pointe, la valeur de 8000 francs, l'action devient lourde. Dès lors, on juge préférable de la diviser en plusieurs actions de valeur nominale plus faible. Ainsi une action de 300 francs en valeur nominale éclate (split) en trois actions de 100 francs qui vaudront en bourse, au départ, le tiers de l'ancienne action lourde. C'est ce que décidera le 16 avril l'assemblée générale des actionnaires d'Oursina. Et comme 250 francs se divisent mal par trois, chaque actionnaire recevra trois

frais dont profiterait notre pays et notre budget militaire; comme partout ailleurs, le prix de vente est fixé sur la base d'une série modeste, car les commandes ne sont pas assurées d'avance, et on ne peut travailler à perte; si jamais viennent les grandes séries, alors surgit le grand bénéfice.

Par conséquent les achats étrangers à nos industries d'armes ne doivent guère alléger notre budget militaire.

Moralement parlant

L'ensemble des dépenses militaires, dans le monde entier, est estimée à quelque 750 milliards de francs. Les dépenses d'armement proprement dites se chiffrent donc par centaines de milliards. En regard, nos cent millions d'exportations sont ridicules.

Il serait dès lors d'une présomption stupéfiante d'imaginer que nous sommes en mesure de donner, pour si peu, des leçons de morale à l'univers.

D'ailleurs, pour les besoins de notre propre défense nationale nous achetons des armes. Nous contribuons donc comme importateurs à maintenir la prospérité du marché international de l'armement. Mais la recherche d'une morale à bon marché, nous la trouvons déjà dans le régime actuel de surveillance et d'embargo. S'il fonctionnait parfaitement, il devrait répondre à cette exigence : des armes ne peuvent être exportées qu'à une condition : que nous ayons l'assurance qu'elles ne seront jamais utilisées; nous voulons donc vendre des armes mais avec bonne conscience, des armes inoffensives, des armes dessus-de-cheminée, des armes pendules neuchâteloises !

titres de 100 francs, la différence de 50 francs sera payée par la société, utilisant ses réserves.

Le bénéfice des actionnaires n'est pas dans l'augmentation de 50 francs de la valeur nominale des actions, puisque leur valeur réelle est tellement supérieure. Il tient à deux avantages : les actions nouvelles prennent un nouvel élan en bourse, ne serait-ce qu'en vertu de leur caractère plus négociable; ainsi les actions Oursina ne tarderont pas à se situer à 3000 francs. Deuxièmement, l'enrichissement que révèle une action au cours extraordinairement élevé est camouflé; la plus-value apparaît avec discrétion.

Les nouvelles S.A.

On parle de sociétés anonymes comme si elles étaient encore ce qu'elles furent il y a cinquante ans, un moyen de rassembler de vastes capitaux. L'autofinancement a transformé profondément le rôle de la S.A. industrielle. Il ne faut cesser de le répéter, car de grandes batailles sociales se dérouleront sur ce thème.

Le split est une nouvelle illustration de cette mutation. Voyez ! Dans le cas d'Oursina, c'est la société qui offre 2,8 millions à ses actionnaires pour faciliter leurs opérations boursières, la négociabilité et la discrétion de leurs titres.

La S.A. n'est plus alors un moyen de « faire travailler » comme on disait sans ironie, des capitaux qu'elle draine sur le marché; elle est le lieu où s'opère l'enrichissement et la plus-value des fortunes, dont est exclu le monde du travail.

C'est de ces faits que partiront les nouvelles revendications syndicales.

Politiquement parlant

La Suisse, internationalement, s'est acquis de grands privilèges : elle est la première du monde pour les investissements à l'étranger, mais, comme petit pays, elle n'est pas grevée des charges que supporte toute moyenne ou grande puissance qui doit tenir son rang. Nous jouissons du maximum d'avantages internationaux avec le minimum de frais généraux et d'obligations internationales.

Ce privilège considérable, unique, il faut en payer l'impôt. La contrepartie, c'est un certain style de politique internationale. Dans cette ligne-là, nous devrions être en flèche dans la coopération avec le Tiers-Monde. Or une telle politique n'est pas compatible avec celle de marchands de canons.

L'interdiction des exportations d'armes, on ne peut la vouloir par vertuisme : on sait que le potentiel militaire d'un pays n'est pas renforcé seulement par des armes, on sait que les filiales étrangères des maisons suisses ne disparaîtront pas et qu'elles continueront à travailler et leurs propriétaires suisses à rapatrier les bénéfices. Nous ne serons pas des petits saints pour 100 millions d'exportations en moins; nous ne donnerons pas des leçons à l'univers. Mais nous aurons choisi avec logique un style politique : celui de la collaboration internationale désintéressée, avec les sacrifices, d'ailleurs légers, qu'il implique.

L'interdiction d'exporter les armes ne nous transformera pas ipso facto en bons Samaritains; mais elle signifiera que nous avons fait un choix politique et international.

Pour cette raison, il faut la vouloir.

Les comptes d'exploitation des grandes banques suisses

Ils viennent d'être publiés, les résultats pour l'exercice 1969 de la Société de Banque Suisse, de l'Union de banques suisse, du Crédit suisse. Ils sont extraordinaires. Nous ne forçons pas sur l'adjectif. Les journaux financiers parlent eux aussi d'expansion record.

Même si les chiffres sont abstraits, ils donnent des indications relatives. Nous en avons rassemblé quelques-uns. Voici la croissance des bilans.

	Bilan en millions		
	1966	1967	1968
UBS	10 122	12 583	18 467
SBS	11 294	13 491	16 880
Crédit suisse	10 223	11 957	15 561

La croissance est de 46 % pour l'UBS.

Quant aux bénéfices d'exploitation, en millions :

	1967	1968
UBS	106,8	129,6
SBS	78,5	108,5
Crédit suisse	76	103,8

Qu'en déduire ?

— Ces chiffres sont pour une part le reflet de la prospérité de l'économie suisse, mais aussi ils sont influencés par les mouvements de capitaux dus aux crises monétaires. Le marché de l'or par exemple est une source très importante de bénéfices.

— La croissance est telle qu'elle révèle une mutation profonde de la vie économique suisse. Or en politique on raisonne comme si nous en étions à 1958. Mais en dix ans, quel saut.

— Quels sont en face de cette formidable puissance nouvelle les contre-pouvoirs ?

Le « Monde du travail » fête ses 25 ans

« Monde du Travail », ce journal modeste, quatre pages, paraissant une fois toutes les trois semaines, qui est l'organe du « Mouvement populaire des familles » fête ses vingt-cinq ans.

Nous envoyons nos félicitations amicales à ce confrère qui appartient à la catégorie rarissime des journaux d'opinion qui vivent en refusant toute publicité.

« Monde du Travail », étant donné les positions marquantes du M.P.F. sur le problème du logement et de l'assurance-maladie, va être appelé à tenir une place plus importante dans la vie publique suisse et romande. Nous lui souhaitons de nouveaux progrès.

Centralisation scolaire

C'est parti. La jeunesse du parti P.A.B. lance donc son initiative qui ne vise pas simplement à hâter la coordination intercantonale dans le domaine scolaire, mais à faire passer à la Confédération la compétence d'organiser la totalité de l'enseignement en Suisse.

Ces citoyens usent d'un droit... Qu'ils y aillent donc de leur initiative ! De toute façon, elle ne reviendra

pas devant le peuple avant trois ou quatre ans. Toutefois, lors du lancement s'ouvre une sorte de discussion préalable. Elle a révélé une certaine méconnaissance du problème.

L'argument majeur invoqué par les adeptes de la centralisation, c'est l'importance des migrations, à l'intérieur du pays. Il suffit, disent-ils, que le père de famille passe une frontière cantonale pour que la marche scolaire de l'enfant soit perturbée. Cet argument n'est certes pas négligeable. Mais la statistique révèle que ces cas sont pénibles du point de vue individuel, mais qu'ils ne représentent pas un pourcentage inquiétant par rapport à l'ensemble de la population scolaire.

Les rattrapages peuvent être organisés de manière souple, notamment dans les zones cantonales limitrophes. De toute façon, il serait absurde, pour des cas limités en nombre, d'introduire un bouleversement non seulement scolaire, mais encore politique d'une telle envergure.

La centralisation scolaire sous l'égide de la Confédération n'est donc pas justifiée par les migrations internes. En revanche, la coordination intercantonale résulte, elle, d'une exigence pédagogique. On peut la comprendre de deux manières.

La diversité entre cantons des programmes scolaires, notamment pour la première scolarité primaire, n'apparaît pas défendable, quand on la soumet au contrôle de la psychologie et de l'expérimentation. Ce ne sont pas des raisons pédagogiques qui peuvent expliquer que l'enseignement de l'arithmétique est deux fois plus intensif dans un canton que dans un autre. La coordination fera disparaître ces disparités infondées.

La deuxième justification, c'est la faiblesse des forces disponibles à l'échelle cantonale. Un manuel sérieux représente des années d'efforts si on veut obtenir une première rédaction, la tester, la retoucher en fonction des premières expériences faites. Un seul canton ne peut pas, à lui tout seul, organiser un tel travail pour tous les domaines de l'enseignement. D'où l'impératif de la coordination.

Mais cette considération exigera, si elle est promue par une pédagogie expérimentale, de nombreux secteurs où seront tentées de nouvelles formules; la disparité, à l'intérieur d'un canton, ou entre cantons subsistera; elle ne sera plus irrationnelle, héritée avec des traditions empiriques, mais justifiée objectivement par des différences de milieu ou par l'invention pédagogique.

Les nouveaux défenseurs de l'uniformisation par règlement fédéral se croient à l'heure du XX^e siècle. Mais leur conception de la pédagogie est en retard de quelques décennies.

Université critique : un précédent

A la suite de notre article consacré aux universités, où nous défendions la thèse que, dès qu'elles auraient obtenu leur autonomie budgétaire, les universités devraient mettre un pourcentage des budgets de chaque faculté à la disposition des étudiants pour l'organisation de cours libres présentés par des professeurs invités ou même par des hommes étrangers au monde académique, nous avons reçu la lettre suivante d'un étudiant de l'Institut des Hautes Etudes Internationales.

Elle est intéressante. Elle signale un précédent; il est bon qu'il soit connu ailleurs, à toutes fins utiles.

« Genève, le 11 février 1969

» Messieurs,

» Dans votre article intitulé « Une Université critique », vous donnez en exemple l'Institut de Hautes Etudes Internationales, dont vous aviez par ailleurs critiqué les bases financières et l'orientation politique. En tant qu'étudiant et membre du Comité des Etudiants de cet institut, il me semble nécessaire d'apporter quelques compléments à votre information.

» Votre article pourrait laisser croire au lecteur non averti que la pratique en vigueur à l'Institut consistant à inviter régulièrement des « intelligences extérieures » dans le cadre de cours temporaires suffit à faire de cet institut un exemple de l'université critique que vous entendez promouvoir. Si l'institution de cours temporaires permet en effet aux étudiants de l'Institut d'écouter des autorités en matière de relations internationales, telles que Raymond Aron et Annie Kriegel pour le politique, Triffin pour l'économique, le Général Beaufre pour le stratégique, Tunkin et Rousseau pour le juridique, le système n'a pas vraiment donné aux étudiants l'occasion d'aiguiser leur appétit critique. Cela tient au fait que jusqu'ici les professeurs invités étaient sur la proposition du corps professoral de l'Institut et que la diversité des opinions et des hommes s'en est trouvée restreinte. Ainsi d'année en année, les personnalités du monde académique défilaient en bon ordre — quasi traditionnel — et à cadence régulière à la manière des figures de l'Horloge de Berne.

» Anticipant de quelques semaines les suggestions que vous avez formulées dans votre dernier numéro, le Comité des Etudiants de l'Institut a décidé de briser le cercle de la ronde en invitant une personnalité — appartenant au monde académique, mais représentant une doctrine (marxiste) qui n'a pas encore en Suisse le teint académique — à nous donner deux cours suivis d'une table ronde où les différentes doctrines relevant du développement économique du Tiers Monde ont pu s'affronter.

» Anticipant de même vos vœux, la Direction de l'Institut a accordé au Comité des Etudiants les fonds nécessaires pour recevoir son invité, le Professeur Bettelheim en l'occurrence, et, ouvrant encore plus largement la porte à une forme de cogestion, a exprimé le désir que le corps étudiant formulât à l'avenir ses vœux quant au choix des professeurs invités.

» Votre proposition est déjà réalité. Il reste encore à l'institutionnaliser...

Jean-Marc Bovy »

Migros-Ex-libris

« Die Schweiz oder der Schlaf der Gerechten », sous ce titre, le livre de M. G.-A. Chevallaz a passé la Sarine, grâce aux Editions « Ex-libris » que contrôle Migros.

Il n'y a pas de déductions politiques à tirer de l'événement. Mais on a remarqué que, dans ses communiqués publicitaires, d'une demi-page de quotidien, Migros avait monté en épingle l'événement. Toutefois, il faut aussi assurer l'écoulement des marchandises comestibles et corporelles. C'est pourquoi, dans le même encodage, avec la même justification de titre, nous pouvions lire (Gazette de Lausanne, 22 février 1969) successivement :

Le sommeil du juste — Gagner du temps et faire une cuisine plus saine.

Offre d'emploi

Il nous arrive, à D.P., d'avoir plus d'idées que de temps; c'est très commun. On sait que la tête court plus vite que les jambes.

Ainsi deux ou trois dossiers pourtant bien délimités dorment; une ou deux enquêtes aussi. Il s'agit de questions sociales ou économiques. Ces sujets pourraient séduire quelques lecteurs qu'une collaboration limitée dans le temps et à un objet précis intéresseraient.

Si tel était le cas, qu'ils nous fassent une offre de collaboration. Notre tarif (syndical) est de zéro franc, zéro centime (à l'heure ou au mois). On ne paie même pas en gloire.

Mais il vaut tout de même la peine de faire une offre.